



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 16 avril 2025

## Lancement du 3<sup>e</sup> Contrat local de santé (CLS)

Ce mercredi 16 avril, la Ville de Valence et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS) et 14 autres acteurs locaux du territoire ont officiellement lancé leur 3<sup>e</sup> CLS.

Zoom sur ce dispositif qui vise la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

La Ville de Valence développe depuis plus de 100 ans une politique de santé ambitieuse et diversifiée (création dès 1921 d'un bureau municipal d'hygiène !).

De son côté, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, qui pilote la santé sur l'ensemble de la région, a adopté en 2018 le projet régional de santé pour les 10 prochaines années.

Le CLS de Valence décline ce projet au plus près des habitants et de leurs besoins en matière de santé.

Le nouveau CLS définit la stratégie et les moyens développés en faveur de la santé de la population durant la période 2025-2027. Il favorise la mise en œuvre, au niveau local, des orientations portées par le projet régional de santé 2018-2028.

Co-piloté par la Ville de Valence et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et réalisé à partir d'une analyse du territoire, ce contrat a pour ambition de mettre la santé au cœur de toutes les politiques publiques en s'appuyant sur la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé : la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.



### CONTACTS PRESSE

Ville de Valence : Émilie Gay - 04 75 79 20 19 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

Agence Régionale de santé : 04 27 86 55 55 – [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

Le contrat local de santé vise donc à **agir sur les déterminants de santé, qui sont les facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé** des individus ou des populations.

S'appuyant sur un travail partenarial de fond, il s'articule autour de **5 axes ayant pour objectif central la réduction des inégalités de santé**, ces axes sont ensuite déclinés en 30 fiches actions comprenant des engagements de la part des 16 signataires.

## Qu'est-ce qu'un Contrat local de santé (CLS) ?

Le contrat local de santé (CLS) est un outil au service d'une politique de santé, visant à assurer la promotion de la santé des habitants et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Il identifie les territoires vulnérables et recense les actions menées visant à améliorer les contextes environnementaux et sociaux ayant un impact sur la santé de la population.

## Les 5 axes de santé du contrat

Le contrat local de santé 2025-2027 s'articule autour de 2 axes transversaux et de 3 axes stratégiques :

- **AXE TRANSVERSAL 1 : AMENAGER un cadre de vie favorable à la santé et résilient au changement climatique**
- **AXE TRANSVERSAL 2 : COORDONNER les différents acteurs du territoire autour de la santé des habitants**
- **AXE STRATEGIQUE 1 : INFORMER les acteurs et les habitants sur la santé globale, la santé environnementale et les perturbateurs endocriniens**
- **AXE STRATEGIQUE 2 : PREVENIR en agissant sur les déterminants de santé**
  - > La nature en ville
  - > Le logement
  - > La mobilité
  - > Le vivre ensemble
  - > Les actions de prévention et promotion de la santé
- **AXE 3 : SOIGNER par l'accès aux droits et aux soins**
  - > Permettre l'accès aux droits à la santé et aux soins pour toutes et tous
  - > Accompagner les personnes vulnérables (personnes malades, en situation de handicap, dépendantes à domicile, en grande précarité...)

## Le CLS : des priorités concrètes portées par de nombreux acteurs

Le CLS 3 insiste en particulier sur l'**urbanisme favorable à la santé** avec des actions en développement à Valence telles que :

- Le déploiement d'**îlots de fraîcheur urbain** ;
- Les aménagements favorisant la **mobilité douce**
- La mise en valeur des **espaces partagés facilitant les liens sociaux**.

**L'accès et le maintien dans un logement sain est une préoccupation portée par plusieurs signataires du CLS**, coordonnée par différents dispositifs (lutte contre l'habitat indigne, prévention des expulsions, équipes spécialisées en soins infirmiers précarité, ...)

**La coordination des acteurs du territoire doit faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé** (comme par exemple le centre Médipôle du Polygone en cours de construction) ou les actions de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé pour mieux articuler les liens entre professionnels de santé.

L'accompagnement vers l'accès aux droits et aux soins des personnes vulnérables reste un axe fort du CLS3, par la mise en place du Centre de ressources territorial pour les personnes âgées attribué au CCAS de Valence, le maintien des acteurs de la médiation santé, le développement d'équipes mobiles en psychiatrie, le soutien aux aidants.

## Les 16 signataires du contrat

Le CLS mobilise de nombreux acteurs, confortant une dynamique partenariale sur le territoire valentinois.

L'implication de 6 nouveaux partenaires (en violet ci-dessous) montre à quel point le CLS peut toucher, au-delà de la seule question de l'accès aux soins, des problématiques variées, concourant toutes à l'amélioration des conditions environnementales et sanitaires des habitants du territoire.

En 2025, 16 signataires affirment leur volonté d'améliorer la réponse apportée aux besoins de santé de la population, dans le respect des compétences propres à chacun, et s'engagent sur des actions favorables à la santé :

1. La Ville de Valence,
2. L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes,
3. Le Centre Communal d'Action Sociale de Valence,
4. La Préfecture de la Drôme,
5. Le Conseil départemental de la Drôme,
6. Valence Romans Agglo,
7. Valence Romans Habitat,
8. Valence Romans Mobilités,
9. Valence Romans Eau,
10. La Caisse primaire d'assurance maladie,
11. La Caisse d'allocations familiales de la Drôme,
12. L'Éducation nationale,
13. La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Grand Valence,
14. Le Centre hospitalier de Valence,
15. Le Centre hospitalier Drôme-Vivaraïs,
16. L'Hôpital privé Drôme-Ardèche.

